

Ancrée dans la solidarité économique, Pays de Fougères Initiative soutient la création et la reprise des entreprises, ainsi que le développement des entreprises de moins de 3 ans du Pays de Fougères, par :

## L'octroi de prêts d'honneur, prêts à 0 %, aux porteurs de projet :

### 1. Le prêt d'honneur de Pays de Fougères Initiative :

- de 3 000 € à 25 000 €
- Remboursable sur 2 à 5 ans avec ou sans différé
- Tout secteur d'activité
- Conditions : apport personnel et recours au prêt bancaire

### 2. Le prêt BRIT - Bretagne Reprise Initiative Transmission :

- Ce prêt est systématiquement associé au prêt d'honneur de Pays de Fougères Initiative
- de 5 000 € à 25 000 € (prêt d'honneur de Pays de Fougères Initiative compris)
- A destination des repreneurs d'entreprises
- Remboursable sur 2 à 5 ans sans différé
- Plafonné au montant des apports personnels

#### 3. Le prêt d'honneur NACRE - Dispositif de l'Etat :

- de 1 000 € à 10 000 €
- A destination des jeunes de de 26 ans, des demandeurs d'emplois indemnisés, des bénéficiaires de minima sociaux (liste non exhaustive)
- Remboursable sur 1 à 5 ans
- Sans garantie personnelle
- Plafonné au montant du prêt bancaire associé
- La caution personnelle ne doit pas dépasser 50 % du prêt bancaire

## **4. Le Prêt à la Création d'Entreprise - PCE** (par le biais de la Délégation OSEO):

- de 2 000 € à 7 000 €
- Le plan de financement ne doit pas dépasser les 45 000€
- Remboursable sur 5 ans avec un différé de 6 mois
- Associé à un prêt bancaire d'un montant deux fois supérieur (minimum)

# Un accompagnement personnalisé et gratuit :

- 1. Suivis réguliers par les réseaux d'accompagnement
- 2. Possibilité d'être parrainé par un chef d'entreprise, qui s'engage à vos côtés pour vous faire partager son savoir-faire et son réseau

#### \* \* \*

## Comment bénéficier d'un prêt?

- 1. Préparation d'un dossier complet présentant vos motivations, votre activité, le contexte du marché et les prévisions financières
- 2. Présentation de votre projet devant un comité d'attribution
- 3. Si validation du dossier : octroi du prêt, suivi post-création et signature d'une convention

## Notre valeur fondamentale : la solidarité

- 1. Vous vous engagez à rembourser le prêt d'honneur, afin que nous puissions soutenir d'autres entrepreneurs
- 2. Vous participez à la vie de l'association, en devenant membre et en la faisant connaître autour de vous
- 3. Et si vous le souhaitez, devenez, par la suite, bénévole ou donateur afin d'aider de nouveaux entrepreneurs